Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL9CM06072026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. MARCHADOUR Hervé
M. HABASQUE Claude	Mme MARHADOUR Valérie
Mme MITH Marie-Françoise	M. MAUGUEN David
M. LE GOFF Yves	Mme CABON Marilyne
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
M. JAOUEN François	M. GOGÉ Renaud
M. COATEVAL Bruno	M. FALC'HUN David
Mme TRÉBAOL Solange	M. CUEFF Tanguy
M. SALAUN Jean-Luc	Mme DÉNIEL Anna
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	

ABSENTS : Mme MEHALLEL Laurence, M. PALLIER Jérôme.

PROCURATIONS :

- Mme MEHALLEL Laurence donne procuration à M. SALAUN Jean-Luc.
- M. PALLIER Jérôme donne procuration à M. FALC'HUN David.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme DÉNIEL Anna a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS TOURISME - DELIBERATION N° 9

Maryvonne FAGON, Adjointe au Maire, explique que le 22 juin 2023, la Communauté de Communes du Pays des Abers a instauré la mise en place d'un fonds de concours pour la mise en œuvre du schéma de développement du tourisme et des loisirs.

Le fonds de concours prévoit une enveloppe de 700 000 € sur la période 2023-2026 et se concentre autour de deux axes :
- Amélioration de l'offre et des infrastructures pour la mobilité douce, les activités de pleine nature et l'itinérance,
- Développement des sites et des équipements du tourisme et des loisirs du Pays des Abers.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL9CM06072026-DE

C'est dans ce cadre que la Commune a sollicité le fonds de concours de la Communauté de communes et déposer deux dossiers :
- l'achat de deux chalets en bois pour le lac pour un montant de 7 642 € HT ;
- la rénovation des sentiers de randonnée pour un montant de 7 796 € HT.

Le plan de financement global de l'opération est arrêté comme suit :

FINANCEURS	Dépense subventionnable Montant HT	Taux de financement sollicité	Montant de la subvention sollicitée
Fonds de concours CCPA :			
- Chalets	**7 642 €**	**50 %**	**3 821 €**
- Sentiers de randonnée	**7 796 €**	**50 %**	**3 898 €**
Total	**15 438 €**	**50 %**	**7 719 €**
Montant du reste à charge de la commune	**15 438 €**	**50%**	**7 719 €**

Une convention (en annexe) précise les conditions de versement de ce fonds de concours de la Communauté de communes à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- approuve cette contribution au financement des deux projets ci-dessus présentés dans le cadre du fonds de concours lié à la mise en œuvre du schéma de développement du tourisme et des loisirs de la Communauté de communes du Pays des Abers ;
- approuve la convention précisant les conditions de versement de ce fonds de concours ;
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.